

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## « FORÊTS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : [cdc.piney@wanadoo.fr](mailto:cdc.piney@wanadoo.fr)

[www.foretslacsterresenchampagne.fr](http://www.foretslacsterresenchampagne.fr)



### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24/09/2013

Le 24 septembre 2013 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes d'Auzon les Marais.

#### Etaient présents :

**ASSENCIERES : MM. PINET- THIENOT**

**AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER- Mme GRADOS**

**BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY**

**BREVONNES : M. PREVOST, Mme FINELLO**

**CHARMONT SOUS BARBUISE : M. MARY – MME BATTELIER – M.NIVOIX –Mme GOTORBE (suppléante de Mme Carillon)**

**DOSCHES : - - Mme MORENO- Mme PERROT**

**GERAUDOT : M. BERNARD-**

**LONGSOLS : M. GEOFFRIN- M. VOINCHET (suppléant de M.WAGNON)**

**LUYERES : M.SCHILD – MME CARETTE**

**MESNIL-SELLIERES : - Mme BOUDOT DROUIN (suppléante de M.SECLIER) -M. SARRAZIN**

**ONJON : M.PARIGAUX (suppléant de M. CANOT)- M. PIERRON**

**PINEY : M. DENORMANDIE – M. PUTOIS – M. ERRANDONEA – M. JANNY**

**POUGY : M. PONCELET- M.GIRARDOT**

**ROUILLY-SACEY : M. DYON – M. MALATRAS**

**VAL D'AUZON : M. ROUILLEAUX - M. DELOL**

Etaient excusés : Mme. DEBOUY ; M. MAILLY.S (pouvoir donné à M. BERNARD). ; M. MAILLY.B

Monsieur Edouard Thiénot est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacquinet remercie Monsieur Rouilleaux et son conseil municipal pour son accueil dans la nouvelle salle des fêtes.

Monsieur Jacquinet présente Monsieur CHAUVET de la SICAHR venu exposer la maquette du pôle scolaire intercommunal de Mesnil Sellières.

Quelques explications : chauffage par pompe à chaleur air-eau (le sol ne pouvant permettre une pompe à chaleur eau-eau).

La pompe à chaleur est située sur le toit. La question se pose pour savoir si une chaudière à bois ne serait pas plus efficace (il faudra se positionner plus tard)

Isolation : double vitrage pour les baies courantes et triple vitrage pour les baies fixes en verre feuilleté pour les 2 verres extérieurs. Répond à la norme RT2012 ; 1/6<sup>ème</sup> de la surface est en baie vitrée, ce qui génère de la lumière naturelle d'où un gain de consommation électrique. C'est un bâtiment complètement hermétique avec une ventilation double flux.

Sans observation, le permis peut être déposé dans la semaine. Un délai de 6 mois est nécessaire pour débiter les travaux, soit en mars 2014. Les dossiers d'appel d'offres seront déposés avant l'obtention du permis.

Le Président ouvre la séance.

#### **RAPPORT n°1**

Approbation du procès-verbal du dernier CC

Il est présenté aux membres du conseil pour approbation, le compte rendu du dernier conseil communautaire

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

### 1/ POLE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL 3<sup>ème</sup> Tranche (Mesnil Sellières) Catégorie scolaire et périscolaire – construction d'une cantine scolaire

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil le projet de construction d'un pôle scolaire à MESNIL SELLIERES qui comprendra 4 classes d'école élémentaire, une salle d'accueil, une bibliothèque, une cantine scolaire et des locaux techniques.

Il est précisé que cet investissement conséquent permettra une mutualisation effective des équipements et des moyens consacrés à l'éducation en regroupant sur un même site les écoles primaires présentes actuellement à Géraudot, Rouilly Sacey et Mesnil-Sellières.

L'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation d'une cantine scolaire s'élève à 491 695.00 € HT, soit 585 402.00 € TTC.

Pour parfaire le plan de financement, la communauté de communes sollicite une aide DETR auprès de l'État pour un montant de **200 000 €** (montant sollicité l'an dernier)

Le président demande au conseil la possibilité de :

- Solliciter l'attribution des aides publiques de l'Etat, à savoir la DETR pour un montant de 200 000 €
- L'autorisation de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

### 2/ CRECHE INTERCOMMUNALE (Charmont sous Barbuise)

Le conseil communautaire a émis un avis favorable à la création d'une crèche intercommunale à Charmont-sous-Barbuise. La demande de DETR 2013 a été refusée mais est reconnue comme prioritaire en 2014 (lettre préfecture). L'achat du terrain est estimé à 65 000 € HT et le coût de la construction à 527 000 € HT, Soit un coût global de 592 000 € HT (708 032 € TTC)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

### 3/EXTENSION DE LA CLASSE PRIMAIRE (Charmont sous barbuise)

Une demande de DETR a été faite en 2013 et refusée

C'est une priorité pour la communauté. Actuellement, nous versons une location mensuelle pour un bâtiment modulaire. Le coût est estimé à 184 000.00 € HT, soit 220 000.00 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

### 4/AIRE DE JEUX DANS ECOLE MATERNELLE (Brevonnes et Onjon)

2 écoles souhaitent disposer d'aire de jeux au sein de leur cour. Aussi, il est proposé de déposer une demande de subvention pour ces 2 écoles (BREVONNES et ONJON). Le montant des investissements s'élève à 6 000 € environ HT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

### 5/REPLACEMENT FENETRES ECOLE MATERNELLE (Piney)

L'an dernier, une demande avait été déposée pour cette opération. Le conseil décide de reporter à l'année prochaine afin de pouvoir faire une demande plus globale avec d'autres bâtiments.

Monsieur Denormandie rappelle que les ouvertures des sanitaires doivent être vérifiées et changées sans attendre de soutiens financiers. Elles présentent un réel danger.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

<b>RAPPORT n°3</b>	POLE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL : état d'avancement
--------------------	---

**Plans :**

Le dossier « accessibilité » a été déposé à la DDT début septembre. Le permis de construire sera déposé fin septembre. L'échéancier a été programmé pour un début des travaux en mars 2014.

**Terrain :** la division parcellaire a été réalisée. Le conseil municipal de Mesnil Sellières nous a transmis une délibération pour la cession à l'euro symbolique.

**Réseaux :** La commune organise une réunion avec l'ensemble des gestionnaires de réseaux le 17 septembre pour programmer le début des travaux.

**Autres :** Délégation de signature : demande d'accorder la délégation de signature permanente au président pour tous les marchés de travaux, service et fourniture inférieurs à 50 000.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

<b>Rapport n° 4</b>	FINANCEMENT DU POLE SCOLAIRE
---------------------	------------------------------

Le Crédit Mutuel et la CDC (caisse des dépôts et consignations) acceptent de financer le projet selon les mêmes modalités que celles présentées en juin dernier. Il va être nécessaire de se positionner assez rapidement de façon définitive sur le type d'emprunt à contracter pour la partie « à long terme ».

Rappel : **CDC** : taux variable indexé sur le taux du livret A (peut aller jusqu'à 70% des besoins) Ce taux n'est pas « capé » (taux du livret A + 1%). Au bout de 7 ans, possibilité de passer en taux fixe sachant que durant ces 7 années, seule une grosse partie des intérêts aura été versée.

**Crédit mutuel** : taux fixe de 3.85 % par trimestre (3.95% annuel sur 25 ans)

Le montant à emprunter se situe entre 800 000 et 1 000 000 euros (en fonction des résultats de l'appel d'offres)

Rappel : le projet se monterait à 1 800 000.00€ HT dont 10% d'imprévus. On peut espérer 1 000 000.00€ de subventions ce qui ferait une échéance annuelle d'environ 50 000.00€

Les membres du conseil décident de partager équitablement le financement à long terme entre ces deux banques (50 % à taux variable et 50 % à taux fixe).

Il sera demandé des tableaux d'amortissement pour pouvoir comparer les deux propositions d'emprunts sur une période de 20 ans et 25 ans puisque M. Thiénot et d'autres conseillers précisent que la durée d'un emprunt a en général une incidence aussi importante que son taux sur son coût.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	2	6

<b>Rapport n° 5</b>	PERSONNEL
---------------------	-----------

La répartition du personnel est la suivante :

9 CUI-CAE

5 CONTRATS AVENIR

19 CDD

16 TITULAIRES (dont un congé maternité)

18 CDI (dont deux congés grave maladie, 1 congé maternité et un congé parental)

Soit au total 67 contrats (51.6 équivalent temps plein)

Il est nécessaire de se pencher sur la réforme de titularisation avant la fin de l'année. Madame Royer du CNAS souhaiterait venir faire une présentation du CNAS lors du prochain conseil communautaire, ayant relevé plusieurs communes non adhérentes (¼ d'heure)

D'autre part, il est prévu d'augmenter les heures de l'adjoint technique de Onjon en la passant de 10h00 à 13h00

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

<b>Rapport n° 6</b>	<b>BILAN RENTREE SCOLAIRE</b>
---------------------	-------------------------------

La rentrée s'est globalement bien passée. Seul, le RPI « Bouy Luxembourg, Onjon, Longsols, Avant les Ramerupt, Mesnil Lettre, Pougy » rencontre quelques difficultés de transport (navette du midi avec plus de 8 enfants, attente des enfants avec les horaires de bus et d'école, ...)

Nous constatons légèrement moins d'enfants sur l'ensemble des écoles de la communauté. (voir tableau en annexe)

Le conseil propose de supprimer le transport du midi sur le RPI cité ci-dessus sauf pour aller à la cantine, la navette du midi desservant les communes d'Avant les Ramerupt et de Mesnil Lettre ne pouvant s'effectuer du fait de la sortie du territoire intercommunal.

Monsieur Thiénot regrette que les référents scolaires du RPI de « Bouy-Luxembourg, Onjon, Longsols, Avant-lès-Ramerupt, Mesnil-Lettre, Pougy » n'aient pas tous été invités à la réunion du lundi 23/09 concernant ce RPI. Le président demande à être excusé pour cet oubli.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

<b>Rapport n° 7</b>	<b>BILAN STRUCTURES PERISCOLAIRES</b>
---------------------	---------------------------------------

Une rencontre avec les responsables des structures d'accueil a eu lieu le lundi 9 septembre. Les effectifs sont en hausse sur l'ensemble des centres sauf à Piney.

Des aménagements seront à mettre en place sur le RPI « Bouy-Luxembourg, Onjon, Longsols, Avant-lès-Ramerupt, Mesnil-Lettre, Pougy » pour permettre de mieux gérer les enfants entre l'école, la cantine, le passage du bus et ses arrêts.

<b>Rapport n° 8</b>	<b>REFLEXIONS RYTHMES SCOLAIRES</b>
---------------------	-------------------------------------

La DASEN vient de nous écrire pour nous demander de faire nos propositions sur les rythmes scolaires et d'élaborer le Projet d'Education Territorial.

Ce sujet sera débattu lors des prochains conseils d'école. Les informations seront communiquées aux référents scolaires puisque la commission scolaire sera sollicitée pour la rédaction de ce document.

Le conseil émet un avis défavorable quant à l'organisation, au manque de moyens techniques et humains et regrette que l'enfant soit l'oublié dans cette nouvelle disposition (levée à la même heure durant 5 jours d'affilée).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

<b>Rapport n° 9</b>	<b>DECISIONS MODIFICATIVES</b>
---------------------	--------------------------------

SITUATION DES COMPTES AU 24/09/2013 – 221 095.82 euros

DECISION MODIFICATIVE/

CHAP 014 ART 73923 Atténuation de produits FNGIR	+2600.00
CHAP 011 ART 6067 Fournitures scolaires	-2600.00

## INVESTISSEMENT POLE SCOLAIRE

La caisse des dépôts nous demande un extrait du budget 2013 où figure le projet de pôle scolaire. Nous n'avons mis que le minimum cette année, au vu des dépenses prévisibles. Ainsi, je vous propose de faire une DM concernant le pôle scolaire en ajoutant 2 000 000.00€ en dépenses et en recettes (emprunt : 1 000 000 et subvention 1 000 000)

DI	CHAP 23 ART 2313	CONSTRUCTION POLE SCOLAIRE	+ 2 000 000.00€
RI	CHAP 13 ART 1383-25	SUBV DEPARTEMENT	+ 40 000.00€
RI	CHAP 13 ART 1386-25	SUBV CAF	+ 60 000.00€
RI	CHAP 13 ART 1382-25	SUBV REGION	+ 300 000.00€
RI	CHAP 13 ART 1381-25	SUBV ETAT	+ 600 000.00€
RI	CHAP 13 ART 1641-25	EMPRUNT	+ 1 000 000.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

## Rapport n° 11

## QUESTIONS DIVERSES

**Rapport d'activités 2012 de la CDC** : il est présenté sous forme d'un diaporama et relate l'année passée. Il est approuvé par l'ensemble du conseil communautaire et sera envoyé aux communes pour présentation devant leur conseil municipal.

**Rapport d'activités 2012 du SIEDMTO** : il est validé comme tel. Il sera présenté dans chaque conseil municipal par les délégués communaux.

### Indemnités de déplacement aux conseillers :

Certains conseillers souhaitent savoir si une indemnisation aux délégués est prévue pour les déplacements effectués lors des réunions. Monsieur Jacquinet précise que non et que c'est pour cela que le conseil se déplace de commune en commune pour minimiser les coûts de déplacements.

**Lancement d'une réflexion sur le prochain pôle scolaire** : M. Michel CANOT propose que nous commençons à réfléchir à la pertinence d'un pôle scolaire situé dans la partie Nord-Ouest de la communauté. Le conseil est favorable à la mise en route d'une étude de faisabilité.

**Accessibilité** : Des rendez-vous ont été pris par EGEE. Les premières visites vont commencer dans les communes contactées.

**Subventions aux associations de parents d'élèves** : Le Président souhaite qu'au prochain conseil, les conseillers se prononcent sur le versement des subventions aux associations de parents d'élèves afin d'avoir une certaine cohérence sur le territoire et de pouvoir tenir les mêmes propos aux associations. Rappel : il avait été validé que seules les communes continueraient de soutenir leurs associations locales ou intercommunales.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22 heures 45

Les prochaines dates de réunions sont les suivantes :

Bureau : le 12 novembre 2013 à 18h30 à la CDC

Conseil : le 26 novembre 2013 à 20h00 à Mesnil-Sellières